

Au "Conseil" des patoisants romands

Autor(en): **Molles, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **86 (1959)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-231273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Au « Conseil » des patoisants romands

C'est par de vives discussions autour du Conteur romand que s'est ouverte la séance du « Conseil » présidée par M. H. Clément, de Fribourg.

Sans entrer dans le détail du débat, nous dirons cependant que certains membres ont paru oublier que notre revue folklorique romande fut à l'origine du « Réveil patoisant » qui s'est manifesté dès 1947 et dont bénéficie tout le Mouvement pour la défense et illustration de nos « vieux langages » en Suisse romande, et que c'est autour de la table des « Coterds », organisés par les « Amis du Conteur », les Kissling, Heer-Dutoit, O. Pasche, Charles Montandon, Lo Frédon, Golay-Favre, le soussigné et tant d'autres, que furent prises les initiatives qui aboutirent à des résultats concrets dont tout le monde profita : Emissions de la radio, grand concours, création de « Cantonales » et d'« Amicale » diverses... fondation du « Conseil » dont le *Conteur* devint, avec l'approbation de tous ses membres, *l'organe officiel*.

On lui reproche de n'être point assez *romand*. A qui la faute ? Répétons qu'il ouvre largement ses colonnes à tous les bons patois et à tous les articles français publiables qu'on lui adresse.

Aux Valaisans, Fribourgeois et Juraissiens d'en profiter, de s'y exprimer sur leurs activités patoisantes et de s'y manifester par de brefs récits en vieux de se perdre en le suivant !

Ainsi, il deviendra toujours plus ce « lien qui doit nous unir » et non nous diviser ! Aussi le *Conteur romand* ne fera faire « fausse route » à personne, pas même à M. Jos. Gaspoz qui, quoi qu'ayant, comme tout bon Valaisan, le sens inné de l'orientation... a si peur de se perdre en le suivant !

M. H. Clément fait part de l'entretien très cordial qu'il a eu avec M. Mé-

roz, directeur de Radio-Sottens, M. F.-L. Blanc, assisté de M. Mérinat, continue d'assumer les responsabilités des émissions *Un Trésor national : nos patois!*, mais en plus étroit contact avec le « Conseil ». (*A ce propos, qu'il veuille bien assurer au « Conteur », chaque mois, un résumé des programmes.*)

Une inauguration des « Archives sonores », intelligemment aménagées et ordonnées scientifiquement par M. Eugène Wiblé, de Genève, est prévue pour ce printemps. On en connaîtra alors toutes les « possibilités » de diffusion et leur inégalable valeur pratique.

Le « Concours-enquête » a fait l'objet d'un premier examen de M. Ed. Schülé, rédacteur en chef du *Glossaire*. Un jury jurassien a déjà classé les travaux. Aux autres à se mettre rapidement à l'ouvrage.

Notre ami Charles Montandon, à qui l'on doit tant et qui fit de si bonne besogne lors de sa présidence du Conseil, déclare justement que l'heure est venue de donner au « Conseil » les moyens d'agir avec plus d'efficacité et de collaborer plus étroitement avec les « Cantonales » et avec les Amicales.

Cette manière de voir judicieuse est agréée par le Conseil. Comme seuls les Fribourgeois n'ont pas encore de « Cantonale » constituée, M. l'abbé Brodard est chargé d'étudier la question.

Quant à M. Charles Montandon, toujours dévoué, il transmettra au Conseil le projet de sa réorganisation : un bureau à membres restreints (5-6), des statuts et une assemblée des délégués.

R. Molles.